



Association
des Bibliothécaires
de France

Région Auvergne

CR AG de 2020, tenue en visio le 21 janvier 2021

AG de l'ABF Auvergne

Visio, 21 janvier 2021

10 présents. 9 procurations. Au vu du contexte, les procurations des collectivités n'ont pas été prises en compte.

Procurations : Malika Abid et Vincent Augustin à Fabrice Boyer ; Alizée Buisse (ARALL) à Françoise Müller ; Julien Ségura et Dominique Manificat à Arnaud Saez ; B. Bessot à N. Douez ; Kathleen Le Cornec et Isabelle Valdivia à Séverine Langlois ; Laëtitia Wystrach à Nathalie Daguillon

ODJ :

-Point par Nicolas Douez sur les mesures prises par le gouvernement dans le cadre de France relance.

-Point par Céline Locatelli sur la formation d'auxiliaire de bibliothèque

-Présentation du rapport moral et financier 2020 par Fabrice Boyer

-Point sur l'association par Fabrice Boyer

-Point ARALL par Françoise Müller

-Propositions d'actions en 2021

▪ *Point par Nicolas Douez sur les mesures prises par le gouvernement dans le cadre de France relance.*

Les conseillers numériques

Sur un budget autre (MINEFI), un certain nombre de possibilités va se faire jour pour relancer le monde du livre. L'ANCT (Agence nationale de la cohésion des territoires) a mis au point un projet sur les conseillers numériques (forfait de 50 000 EUR par collectivité pour un contrat de deux ans). Ce dispositif a toute légitimité pour être adossé à des médiathèques (le dispositif cependant aura une aire d'action plus large). Un décret a paru en la matière. Le dispositif ne passe pas directement par la DRAC. Pour le côté ouest de la région AURA. Moulins communauté est intéressée, pour le développement de Lurcy-Lévis.

Cela pourrait représenter pour une collectivité un surcoût de 4000 EUR pour un contrat de deux ans (toutes dépenses comprises). Il n'est pas du tout indiqué dans le décret que l'emploi a vocation à être pérennisé. Du reste, légalement, une agence de l'Etat ne peut contraindre une collectivité à procéder à une titularisation.

Collections

En ce qui concerne les collections, une aide pour l'achat de collections imprimées neuves sera versée en 2021 et 2022, pour les collectivités qui vont maintenir leur budget d'acquisition ou l'augmenter (2021 > ou = 2020), hors budget d'acquisition de livres scolaires. De manière opérationnelle, il était envisagé que le CNL s'en occuperait. Puis, on a pensé au MCC en centrale. Maintenant, il est question des DRAC. Celle d'AURA recevrait alors env. 2500 dossiers si toutes les collectivités concernées se portaient candidates, ce qui semble un travail considérable.

Question d'A. Saez : a priori, il s'agit d'une aide ponctuelle ? Réponse de N. Douez : oui. Il s'agit d'une aide en 2021 (et 2022 pour les collectivités non aidées en 2021), qui a pour but de soutenir les librairies indépendantes (bien penser à concevoir le dossier dans ce sens). Pas de ratio par habitant mais un budget d'acquisitions annuel de 5000 euros minimum sera exigé de la collectivité candidate à cette aide (sur la foi des documents budgétaires validés de 2019 et des BP 2020 et 2021). L'idée est bien d'acheter en plus et, par conséquent, de soutenir la chaîne du livre. Une délibération de la collectivité sera sans doute nécessaire pour que la demande soit recevable. L'enveloppe nationale pour ces crédits exceptionnels devrait être de 5 millions d'euros en 2021 et autant en 2022.

La question des animations en ligne

F. Boyer demande à N. Douez si un dispositif va être mis en place pour permettre aux bibliothèques/médiathèques de continuer des animations avec des intervenants extérieurs, mais de manière numérique. On parle d'un confinement qui pourrait être strict, dans les semaines à venir. Un débat s'engage sur ce qui est du ressort des bibliothécaires (faire eux-mêmes la médiation de leurs collections et de leurs services) et sur ce qui relève d'une coopération avec les acteurs culturels des territoires (S. Langlois). Les bibliothèques doivent montrer leur soutien aux intervenants extérieurs (conteurs, comédiens, auteurs...). F. Boyer indique que le CA de l'ABF Auvergne a rédigé un communiqué, pour souligner cette solidarité et qu'un communiqué a été également publié par l'ABF nationale. Une réflexion ultérieure sur les animations en mode numérique devra être lancée. N. Douez conclut, en disant qu'il n'y avait rien de prévu par le gouvernement pour le moment.

Renforcement de la DGD

La plateforme France relance mentionne la DGD, qui va passer la barre des 100 millions d'euros (105 millions au lieu de quelque 80 millions).

Le dispositif d'aide aux extensions d'horaires d'ouverture est conservé pendant 5 ans. L'aide à la rénovation énergétique des bâtiments entrera dans la DGD, sans être forcément couplée à la mise en sécurité sanitaire des collections dans les magasins, comme cela a pu être le cas jusqu'ici, toutefois les DRAC seront avant tout attentives à l'intérêt bibliothéconomique de ces travaux.

■ *Point par Céline Locatelli sur la formation d'auxiliaire de bibliothèque*

F. Boyer souligne que la lueur d'optimisme de l'année, le groupe la doit à la réouverture de la formation d'auxiliaires de bibliothèque, grâce à l'engagement de l'Université Clermont-Auvergne, par l'intermédiaire de BibliAuvergne. Ils remercient les collègues de BibliAuvergne.

Céline Locatelli présente en quelques points la remise sur pied de la formation.

La formation ABF 2020/2021 compte 20 stagiaires. Par rapport aux années précédentes, il est à noter une évolution des profils des inscrits dont 60 % sont en reconversion. 5 personnes sont prises en charge, grâce au compte personnel de formation. Le déroulé du premier trimestre a été bouleversé par le confinement durant lequel la formation a dû être, pour les enseignements qui le permettaient, dispensée à distance. L'ensemble des stagiaires, disposant d'un matériel informatique suffisant, a pu suivre les visios programmées et ce grâce à la forte implication des formateurs qui ont dû adapter leurs enseignements. En parallèle, un espace de cours sur la plateforme moodle a été réalisé afin de faciliter la mise en ligne et l'accès des ressources aux stagiaires. Les enseignements pratiques ont repris en présentiel et se poursuivent actuellement dans le respect du protocole sanitaire.

C. Locatelli relève la forte implication de l'ensemble des intervenants et de l'équipe du CRFCB : une session supplémentaire se tiendra en février, pour rattraper ce qui n'avait pu être fait à l'automne dernier. Martial Noël, qui suit la formation, reprend, en disant sa satisfaction sur l'enseignement dispensé. C. Locatelli termine, en évoquant la difficulté qu'il y a –au niveau local, comme au niveau national- à trouver des stages actuellement pour les apprenants.

■ *Présentation du rapport moral et financier 2020 par Fabrice Boyer*

F. Boyer présente le rapport 2020, rapport qui traduit l'impossibilité à conduire une action réelle, pour les raisons de contexte que l'on sait. L'achat d'une licence zoom par le siège pour le Groupe permettra d'envisager une action dématérialisée.

Le rapport a été adopté à l'AG du Groupe qui s'est tenue en ligne, le 21 janvier 2021 par 19 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre.

■ *Point sur l'association par Fabrice Boyer*

-Adoption par l'AG de novembre du code de déontologie refondu

<https://www.abf.asso.fr/6/46/78/ABF/code-de-deontologie-des-bibliothecaires>

-La commission Jeux vidéo devient la commission Jeux en bibliothèque ; création de la commission Développement durable et bibliothèques

-Travail considérable du BN avec l'interassociation et le MCC pour mettre en place et actualiser Biblio-COVID (interactions régulières avec le CN) ; travail de la commission RH sur les questions liées à la pandémie ; fiche précieuse sur les bénévoles de la commission Bib en réseau <http://www.bibenreseau.abf.asso.fr/wp-content/uploads/2020/10/ABF-Bibenreseau-12-benevoles.pdf>

-Mise en ligne du dernier numéro de Bibliothèque(s), sans édition papier. Il va falloir réfléchir sur les publications de l'ABF dans un avenir proche.

-Départ de la déléguée générale : le BN va coordonner le travail des permanents.

-Communiqué « Pour une culture unie », du BN au nom de l'ABF.

-Campagne de communication pour rendre visible le travail des bibliothèques, ouvertes pendant la pandémie.

■ *Point ARALL par Françoise Müller*

F. Müller a assisté au dernier CA de l'ARALL, qui cherche aussi à soutenir les auteurs, illustrateurs, et éditeurs de la région et est disposée à être de tous les événements susceptibles de promouvoir l'interprofession.

Des ressources ont été produites récemment par l'ARALL : jeunesse et illustration en AURA, avec des pistes de médiation. Un autre précis pour la BD. Les ressources sont en ligne : elles peuvent être obtenues sous forme papier, à la demande.

<https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/articles/livret-litterature-et-illustration-jeunesse-en-auvergne-rhone-alpes>

<https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/articles/livret-bande-dessinee-en-auvergne-rhone-alpes-2>

Une discussion roule sur les libraires. Tous soulignent le caractère chronophage de la vente à emporter (à l'image du prêt à emporter en bibliothèque) : les libraires n'ont pu prendre le temps de préparer la saison littéraire. Par ailleurs, pour des raisons évidentes, les libraires cherchent avant tout à sauver leur chiffre d'affaires.

Arnaud Saez intervient pour dire que tous les libraires ne sont pas formés aux marchés publics et que ce pourrait être un rôle de l'ARALL d'organiser des sessions de formation. A. Saez dit qu'il serait intéressant d'explorer le dégrèvement de taxes temporaire. P. Tribhou rappelle que Cheyne éditeur a été à l'honneur à Clermont comme à Lyon en 2020.

■ *Propositions d'actions en 2021*

F. Boyer pense qu'il faut miser sur le numérique en 2021. A. Saez propose que les réunions/rencontres soient ouvertes à toutes et à tous (sans prendre en considération la question de l'adhésion), pour faire en sorte que les liens ne se distendent pas. L'ensemble des personnes approuvent la proposition.

Il est proposé qu'une vision de convivialité ait lieu une fois tous les deux mois.

Il est proposé, en outre, que 7 visios thématiques aient lieu sur zoom.

Thèmes abordés :

-L'Interprofession avec l'ARALL en temps de pandémie

-Les budgets acquisition et les collections en temps de pandémie

-Patrimoine en temps de pandémie

-Animations culturelles (accueil, jeunesse) en temps de pandémie

-Wikipédia /Wikimédia

-Les Infos

F. Boyer conclut, en disant qu'il ne pourra seul tout animer. Il fera le point avec le CA pour l'organisation des choses.

Fin de l'AG à 11h20